



Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine

Chères adhérentes et chers adhérents,

Après presque deux années bousculées par la crise sanitaire, l'année 2022 a permis de retrouver un fonctionnement quasi normal. Exceptée la conférence du début d'année, nous avons pu nous retrouver en présentiel lors de nos séances mensuelles ; toutefois, près de la moitié d'entre elles ont dû se tenir aux Archives départementales, la salle du musée des Beaux-Arts n'étant pas disponible. Malgré ces aléas, 70 à 80 d'entre nous sommes venus y assister régulièrement.

Avec la fin des restrictions sanitaires, nos excursions patrimoniales en car ont pu reprendre. La sortie foraine en avril s'est déroulée à Maxent et au château des Hayes sous la direction de Philippe Guigon et du CERAPAR. En juin, l'excursion dans la région d'Ancenis a permis de visiter le musée du Bellay à Liré avec une visite guidée assurée par les médiatrices ; aux châteaux de La Turmelière (ou château du Bellay), de Champtoceaux et d'Ancenis, Bertrand Boquien de l'association Histoire et Patrimoine d'Ancenis nous a guidés dans des conditions difficiles ; la SAHIV l'en remercie vivement. Pour clore cette reprise de nos activités hors les murs, le samedi 1^{er} octobre nous sommes partis sur les traces d'Arthur Regnault autour de Rennes (les églises de Liffré, Noyal-sur-Vilaine et Corps-Nuds). Merci à Philippe Bohuon qui en a assuré les commentaires.

Comme chaque année, grâce à la diligence et à la relecture attentive de Philippe Guigon, Agnès Thépot et Véronique Pélichet, le *Bulletin et Mémoires* a pu être publié rendant compte des conférences et de l'ensemble de nos activités en 2021.

Une bonne nouvelle en ce mois de décembre, l'appel à contribution lancé par le Musée de Bretagne pour acquérir deux albums concernant l'affaire Dreyfus (le retour de l'île du Diable et le procès de Rennes) a abouti. Je rappelle ici que la SAHIV y a contribué à hauteur de 1 000€ soit 10% du coût total.

La nouvelle situation économique a conduit le bureau, approuvé par l'assemblée générale du 22 février 2022, à augmenter la cotisation de 2 euros tandis que nos effectifs malgré de nouveaux adhérents restent stables. Ce courrier est accompagné comme d'habitude par le programme de nos activités pour 2023 et le bulletin de réadhésion que je vous remercie de nous retourner le plus rapidement possible.

En cette fin d'année 2022, le bureau se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année avec vos proches et pour vous offrir nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

La présidente
Jacqueline Sainclivier